

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLLOT

Délibération n°2021-223

Membres en exercice : 69 Présents : 56

Absents : 13

Pouvoirs : 4

FINANCES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - RAPPORT QUINQUENNAL
--

Au moment de la création de Lamballe Terre & Mer, les compétences exercées par les ex-communautés ont été maintenues à titre transitoire. La rédaction puis la modification des statuts de l'agglomération, la définition progressive de l'intérêt communautaire, et l'évolution de la réglementation nationale nécessitent de procéder à des transferts de compétences entre

l'agglomération et les communes. Dans ce cadre, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) conduit régulièrement des travaux et rend ses conclusions sur l'évaluation des charges transférées.

Les dossiers étudiés de 2017 à 2021 sont les suivants :

2017 :

- Transfert de fiscalité : la part départementale de taxe d'habitation (transfert à la communauté)
- Compétence « promotion touristique » (transfert à la communauté)
- Compétence Plan local d'urbanisme (retour aux communes)
- Compétence voirie (retour aux communes)

2018 :

- Transfert de fiscalité : la taxe de séjour (transfert à la communauté)

2019 :

- Compétence contingent SDIS (transfert à la communauté)
- Compétence des subventions aux associations (retour aux communes)
- Transfert des animations sportives dans les écoles (retour aux communes)
- Dispositif « Cap Armor » (retour aux communes)
- Compétences Accueil de Loisir Sans Hébergement (transfert à la communauté)
- Transfert de l'Espace Public Numérique (EPN) d'Erquy (transfert à la communauté)

2020 :

- Constitution d'un Fonds de soutien économique local (attribution de compensation sans lien avec un transfert de compétence)

2021 :

- Compétence mobilité : « navette estivale » (transfert à la communauté)
- Compétence sportive : « activité nautique scolaire (voile) » (retour aux communes)
- Compétence économique : « subvention des unions commerciales » (retour aux communes)
- Compétence sportive : « contrôle des buts de sport (basket, hand, foot) » (retour aux communes)
- Compétence sportive : « entretien des terrains de foot » (retour aux communes)
- Compétence « désherbage thermique » (retour aux communes)

Le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts dispose que « Tous les cinq ans, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation ci-après,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 2 – Mme Catherine MOISAN. M. RICHARD.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **21 DEC. 2021**
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe HERCOUET



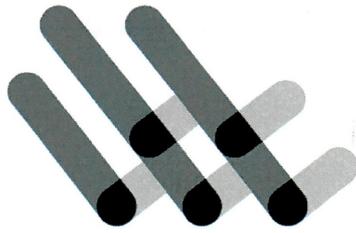
Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **22 DEC. 2021**

De l'affichage le

22 DEC. 2021
Pour le Président,
Par délégation,
Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT





**LAMBALLE
TERRE & MER**

Communauté d'agglomération

**Rapport quinquennal
sur les attributions de
compensation
Période 2017 - 2021**

Cadre juridique

L'article 1609 nonies C du code général des impôts dispose que «Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.»

Cette disposition est entrée en vigueur à compter de la date de publication de la loi de finances pour 2017, ce qui signifie que les EPCI ont jusqu'au 30 décembre 2021 pour établir, présenter et délibérer sur ce rapport.

1. Les attributions de compensation

Pour rappel, l'attribution de compensation a été créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Ce flux financier a pour objectif de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

Le montant des attributions de compensation est fixé dans les cas suivants :

- Transfert de charges en lien avec un transfert de compétence (exemple : transfert de la compétence incendie)
- Transfert de charges sans lien avec un transfert de compétence (exemple : mutualisation en 2011, fonds de soutien économique local en 2020)
- Transfert de fiscalité (exemple : AC fiscales au moment du passage à la fiscalité)

2. Le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :

- D'évaluer les transferts de charges qui résultent des situations suivantes :
 - Transfert de fiscalité (adoption de la Fiscalité Professionnelle Unique),
 - Transfert de compétences suite à une modification des statuts et/ou définition de l'intérêt communautaire et/ou modification du périmètre communautaire.

Son travail contribue à assurer la neutralité financière des compétences transférées en apportant information et transparence aux travaux d'évaluation conduits sous son égide

- Les dossiers soumis à la CLECT traitent des situations où :
 - Une compétence communale est transférée à l'agglomération
 - Une compétence communautaire est restituée à une ou plusieurs communes
- Ses conclusions sont rendues dans un rapport
 - Les conseils municipaux approuvent le rapport de la CLECT
 - Au vu de ce rapport, et sous réserve de son approbation par les conseils municipaux, l'assemblée communautaire fixe les attributions de compensation.

3. Statuts communautaires et mise en œuvre des transferts de compétences

Au moment de la création de Lamballe Terre et Mer, les compétences exercées par les communautés fusionnées ont été maintenues à titre transitoire. Les statuts modifiés de l'agglomération (arrêtés préfectoraux du 30/11/2016, du 19/12/2017, du 23/10/2018 et du 17/01/2020) et la définition de l'intérêt communautaire ont progressivement permis de clarifier les compétences communales et communautaires. Au regard de ces éléments, il apparaît aujourd'hui que certaines activités exercées à titre transitoire par la communauté, relèvent en réalité de la compétence communale ; et vice-versa.

PARTIE 1– modification des attributions de compensation de 2017 à 2021

Les dossiers ayant donné lieu à modification des attributions de compensation sont les suivants :

Dossiers 2017

Transfert de fiscalité : la part départementale de taxe d'habitation (transfert à la communauté)

La part départementale de taxe d'habitation qui avait été transférée aux communes des deux EPCI qui n'étaient pas en fiscalité professionnelle unique (FPU) lors de la réforme de la taxe professionnelle en 2010 est transférée à l'EPCI dans le cadre de la fusion. Les communes concernées sont :

- Les communes de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Matignon (Héanbihen, Saint-Denoual)
- Les communes de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Du Guesclin (Eréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias, Trémour)

Compétence « promotion touristique » (transfert à la communauté)

Le transfert porte sur les interventions en matière de **promotion du tourisme** (l'animation du tourisme reste du ressort des communes). Les communes concernées – communes disposant d'un office de compétence communale en 2016 – sont Erquy, Pléneuf-Val André et Plurien.

Compétence Plan local d'urbanisme (retour aux communes)

La restitution concerne la prise en charge du PLU par l'ancienne Communauté de communes du Pays de Matignon. Les deux communes récupérant la compétence sont Héanbihen et Saint-Denoual.

Compétence voirie (retour aux communes)

La restitution concerne l'ensemble des interventions en matière de voirie (fonctionnement et investissement, incluant les emprunts affectés). Les communes auxquelles la compétence est restituée sont :

- Les communes de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Matignon (Héanbihen, Saint-Denoual)
- Les communes de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Du Guesclin (Eréac, Lanrelas, Rouillac, Sévignac, Trédias, Trémour)

Ajustements d'attributions de compensation :

- Reversement de fiscalité éolienne

SYNTHESE 2017 :

année	dossiers	sens du transfert	AC fctnt	AC Investisst	TOTAL AC
2017	TH : transfert de la part départ	Transfert à la Communauté	395 020		395 020
2017	Tourisme (promotion, OT)	Transfert à la Communauté	-341 170		-341 170
2017	PLUI	Retour aux communes	3 348		3 348
2017	voirie communale	Retour aux communes	104 621	373 460	478 081

Dossiers 2018

Transfert de fiscalité : la taxe de séjour (transfert à la communauté)

Par délibération n°2017-213 du 18 juillet 2017, le conseil communautaire a décidé d'instituer une taxe de séjour communautaire à compter du 1er janvier 2018. Cette disposition s'accompagne du transfert à l'EPCI de la taxe de séjour, appliquée sur cinq communes de Plurien, Erquy, Pléneuf-Val-André, Saint-Denoual et Hénanbihen.

Ajustements d'attributions de compensation :

- Reversement fiscalité éolienne
- Compétence promotion touristique
- Compétence voirie

SYNTHESE 2018 :

année	dossiers	sens du transfert	AC fctnt	AC Investisst	TOTAL
2018	taxe de séjour	Transfert à la Communauté	287 915		287 915
2018	ajustements	ajustement AC	-22 665	826	-21 839

Dossiers 2019

Compétence contingent SDIS (transfert à la communauté)

L'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2018 portant modification des statuts de Lamballe Terre & Mer définit le financement du contingent Incendie et Secours parmi les compétences communautaires en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Sur le territoire intercommunal, seule Lamballe Communauté exerçait précédemment cette compétence en lieu et place de ses communes membres. Pour les 24 autres communes il y a lieu de procéder à un transfert de charges.

Compétence des subventions aux associations (retour aux communes)

Certaines demandes de subventions, auparavant instruites par l'intercommunalité, sont désormais du ressort de l'échelon communal. Le bureau communautaire, sur la base des éléments réunis par le groupe de travail constitué sur ce dossier, a établi une liste des subventions de fonctionnement versées en 2018 par la Communauté et dont le versement est désormais de la compétence des communes.

Transfert des animations sportives dans les écoles (retour aux communes)

L'ex communauté Pays de Moncontour avait au nombre de ses compétences la mise en place d'animations sportives sur le temps scolaire dans les écoles primaires de son territoire. Ces animations ne sont plus de compétence communautaire dans les statuts de Lamballe Terre & Mer. Cette compétence est par conséquent rétrocédée aux communes. Les communes concernées sont : Hénon, Moncontour, Plémy, Quessoy et Trédaniel.

Dispositif « Cap Armor » (retour aux communes)

Cap Armor est un dispositif d'animations offrant aux jeunes costarmoricains et aux touristes des animations sportives et culturelles à moindre coût durant l'été. Initié par le Département en 1981, ce dernier s'en est désengagé il y a quelques années.

Sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, l'organisation de ce dispositif n'était pas harmonisée :

- ce sont les communes qui le portent pour Erquy et Pléneuf-Val-André,
- sur le secteur de Jugon-les-Lacs, il était organisé par la station sport nature (la subvention de 6 840 € versée par L.T.M à ce titre fait partie de la liste des subventions retournant aux communes)
- sur le Pays de Moncontour il était porté en régie par l'EPCI, puis par la commune de Moncontour dans le cadre d'un conventionnement avec L.T.M et en contrepartie d'une participation de l'EPCI.

Compétences Accueil de Loisirs Sans Hébergement (transfert à la communauté)

La compétence ALSH comprend l'accueil des enfants entre 3 et 11 ans durant les petites et les grandes vacances scolaires ainsi que la journée du mercredi. Elle était exercée au niveau communautaire sur la plupart des communes, à l'exception de celles issues de l'ex-Communauté de communes Côte de Penthièvre où les ALSH étaient gérés directement par les trois communes d'Erquy, Planguenoual (désormais Lamballe-Armor) et Pléneuf-Val-André.

Transfert de l'Espace Public Numérique (EPN) d'Erquy (transfert à la communauté)

En 2017, à la création de Lamballe Terre et Mer, la compétence était principalement exercée au niveau communautaire, à l'exception de la commune d'Erquy qui gérait un espace public numérique (EPN). Son conseil municipal a voté en décembre 2017 une délibération pour transférer ce service à l'EPCI au 1^{er} janvier 2018. A la suite de quoi Lamballe Terre & Mer a repris la gestion de cet espace public.

Ajustements d'attributions de compensation :

- reversements de fiscalité éolienne
- compétence promotion touristique
- voirie

SYNTHESE 2019 :

année	dossiers	sens du transfert	AC fctnt	AC Investisst	TOTAL
2019	contingent incendie	Transfert à la Communauté	-771 129		-771 129
2019	subv versées aux associations	Retour aux communes	78 977		78 977
2019	animations sportives scolaires	Retour aux communes	22 192		22 192
2019	cap armor	Retour aux communes	10 100		10 100
2019	accueil de loisirs sans hébergem	Transfert à la Communauté	-212 235		-212 235
2019	espace numérique Erquy	Transfert à la Communauté	-25 880		-25 880
2019	ajustements	ajustement AC	5 658	858	6 516

Dossiers 2020

Constitution d'un Fonds de soutien économique local (attribution de compensation sans lien avec un transfert de compétence)

Par délibération du 16 juin 2020 le conseil communautaire a constitué un fonds de soutien pour aider les entreprises du territoire à surmonter la crise sanitaire. Les communes ont participé à ce fonds sur la base de 6 € / habitant. Leur participation s'est traduite budgétairement par un prélèvement sur l'attribution de compensation. Ce fonds n'ayant pas été renouvelé en 2021, l'attribution de compensation des communes correspondante a été restituée aux communes en 2021.

Ajustements annuels d'attributions de compensation

- Reversements de fiscalité éolienne
- Voirie
- Contingent incendie, volet « volontariat »

SYNTHESE 2020 :

année	dossiers	sens du transfert	AC fctnt	AC Investisst	TOTAL
2020	fonds de soutien local	modification sans transfert	-402 438		-402 438
2020	ajustements	ajustements AC	-2 540	-7 165	-9 705

Compétence mobilité : « navette estivale » (transfert à la communauté)

Avant la fusion, la commune de Pléneuf Val-André avait mis en place une navette intra communale dénommée « Val bus » qui fonctionnait en juillet et août. Cette navette desservait, entre autres, Dahouët, le Val-André, Pléneuf. La ligne historique gérée par la commune de Pléneuf Val-André a été reprise par l'agglomération dans le cadre du nouveau service de transport : actuelle ligne 5.

Compétence sportive : « activité nautique scolaire (voile) » (retour aux communes)

Il s'agit d'un dispositif, mis en place par deux communautés fondatrices du nouvel EPCI, la Communauté de Matignon et celle d'Arguenon Hunaudaye, pour permettre aux élèves des écoles primaires de bénéficier de séances de voile.

Compétence économique : « subvention des unions commerciales » (retour aux communes)

Lamballe communauté, l'une des communautés fondatrices du nouvel EPCI, attribuait chaque année une subvention aux « vitrines de Lamballe », union commerciale sise à Lamballe.

Compétence sportive : « contrôle des buts de sport (basket, hand, foot) » (retour aux communes)

En 1998, l'ex EPCI « Lamballe communauté » avait pris pour compétence le contrôle des buts de sport (buts de hand, basket, foot...). Cette compétence est restituée aux communes de ce territoire.

Compétence sportive : « entretien des terrains de foot » (retour aux communes)

En 1998, Lamballe communauté a pris pour compétence l'entretien des terrains de foot. Cette compétence est restituée aux communes.

Compétence « désherbage thermique » (retour aux communes)

C'est un dispositif spécifique qui était proposé aux communes par deux ex-communautés (Côte de Penthièvre et Lamballe Communauté) dans le cadre de la préservation de l'environnement. Il s'agissait d'un accompagnement à la non-utilisation de produits phytosanitaires. Les communautés mettaient à disposition des communes un engin adapté (désherbeur thermique) ainsi que du personnel pour désherber les espaces publics.

Ajustements annuels d'attributions de compensation :

- 1 - Fonds de soutien économique local (restitution des AC)
- 2 - Compétence voirie : ajustement des échéances d'emprunt
- 3 - Contingent incendie, volet « volontariat »
- 4 - Retrait de la fiscalité éolienne des attributions de compensation et versement par voie conventionnelle dans le cadre du pacte financier et fiscal

SYNTHESE 2021 :

année	dossiers	sens du transfert	AC fctnt	AC Investisst	TOTAL
2021	navette estivale	Transfert à la Communauté	-83 612		-83 612
2021	activités nautiques scolaires	Retour aux communes	4 066		4 066
2021	subvention aux unions commerc	Retour aux communes	7 760		7 760
2021	contrôle des buts de sport	Retour aux communes	2 021		2 021
2021	entretien des terrains foot	Retour aux communes	4 521		4 521
2021	désherbage thermique	Retour aux communes	199 254		199 254
2021	restitution fonds soutien local	restitution sans transfert	402 438		402 438
2021	ajustements	ajustements AC	-67 201	-11 451	-78 652

Pour les compétences « navette estivale » et « désherbage thermique », l'année 2021 comprend 2 exercices comptables.

ANNEXES :

Attribution de compensation pour 2017

Communes	AC de référence 2016		FONCTIONNEMENT 2017					INVESTISSEMENT 2017				AC 2017	
	AC fiscale (TH Dpt)	Tourisme	PLU	AC voirie		Travaux	Emprunts	Entretien	AC voirie		fonctionnement	investissement	
				Emprunts	Entretien				Emprunts	Travaux			
Andel											94 408,00		
Bouillie (La)											16 390,84		
Bréhand											257 956,00		
Coetmieux											169 556,00		
Éréac	34 189,00			1 077,00	5 594,00	4 955,00	36 632,00				54 696,00	41 587,00	
Erquy	375 909,79	-151 000,00									224 909,79		
Hénañbihen	131 132,00		2 045,00		44 332,00		93 553,00				254 570,17	93 553,00	
Hénansal	193 143,00										193 143,00		
Hénon	74 377,00						74 377,00						
Jugon-les-lacs-CN	220 624,90										220 624,90		
La Malhoure	11 864,00										11 864,00		
Lamballe Armor	-949 768,00										-949 768,00		
Landéhen	34 762,00										34 762,00		
Lanrelas	37 644,00	56 108,00		1 519,00	8 254,00	6 990,00	47 904,00				103 525,00	54 894,00	
Moncontour	78 932,00										78 932,00		
Noyal	108 841,00										108 841,00		
Penguily	14 820,00										14 820,00		
Plédéliac	23 276,76										23 276,76		
Plémy	21 118,00										21 118,00		
Plénée Jugon	153 728,48										153 728,48		
Pléneuf-Val-André	339 673,01	-176 700,00									162 973,01		
Pléstan	110 615,34										110 615,34		
Plurien	57 740,37	-13 470,00									44 270,37		
Pommeret	249 973,00										249 973,00		
Quesoy	455 100,00										455 100,00		
Quintenic	26 810,00										26 810,00		
Rouillac	1 846,00	20 149,00		615,00	4 892,00	2 831,00	28 820,00				27 502,00	31 651,00	
Saint Glen	16 076,00										16 076,00		
Saint-Alban	72 337,83										72 337,83		
Saint-Denoual	40 981,88		1 303,00		11 496,00		22 371,00				85 835,88	22 371,00	
Saint-Rieul	60 444,00										60 444,00		
Saint-Trimoël	21 551,00										21 551,00		
Sévignac	70 707,00	56 481,00		2 115,00	11 138,00	9 732,00	69 616,00				140 441,00	79 348,00	
Tramain	18 428,60										18 428,60		
Trébray	43 256,00										43 256,00		
Trédaniel	21 673,00										21 673,00		
Trédias	6 003,00	26 189,00		750,00	5 688,00	3 451,00	17 446,00				38 630,00	20 897,00	
Trémeur	135 461,00	38 717,00		1 692,00	5 459,00	7 786,00	21 373,00				181 329,00	29 159,00	
TOTAL	2 882 478,90	395 020,00	-341 170,00	7 768,00	96 853,00	35 745,00	337 715,00	3 348,00	3 348,00	-341 170,00	3 044 297,90	373 460,00	

Attribution de compensation pour 2018

Communes	AC 2017		AC 18 : ajustement AC éolienne	Modifications d'AC en 2018			AC 2018	
	fondonnement	investissement		Révision voirie		Ajustement tourisme fct	Fondonnement	Investissement
				F	I			
Andel	94 408,00		0,00				94 408,00	0,00
Bouillie (La)	16 390,84		0,00				16 390,84	0,00
Bréhand	257 956,00		0,00				257 956,00	0,00
Coetmieux	169 556,00		0,00				169 556,00	0,00
Éréac	54 696,00	41 587,00	0,00	114,00	-191,00		54 505,00	41 701,00
Erquy	224 909,79		0,00			188 535,99	413 445,78	0,00
Hénanbihen	254 570,17	93 553,00	0,00			1 882,60	245 303,17	93 553,00
Hénansal	193 143,00		186,00				193 329,00	0,00
Hénon	74 377,00		0,00				74 377,00	0,00
Jugon-les-lacs-CN	220 624,90		0,00				220 624,90	0,00
La Malhoure	11 864,00		0,00				11 864,00	0,00
Lamballe Armor	-949 768,00		342,00				-949 426,00	0,00
Landéhen	34 762,00		0,00				34 762,00	0,00
Lanvelas	103 525,00	54 894,00	0,00	161,00	-268,00		103 257,00	55 055,00
Moncontour	78 932,00		0,00				78 932,00	0,00
Noyal	108 841,00		0,00				108 841,00	0,00
Penguily	14 820,00		0,00				14 820,00	0,00
Plédéliac	23 276,76		0,00				23 276,76	0,00
Plémy	21 118,00		0,00				21 118,00	0,00
Plénée Jugon	153 728,48		0,00				153 728,48	0,00
Pléneuf-Val-André	162 973,01		0,00			79 580,00	242 553,01	0,00
Pléstan	110 615,34		0,00				110 615,34	0,00
Plurien	44 270,37		0,00			17 579,20	54 529,57	0,00
Pommeret	249 973,00		0,00				249 973,00	0,00
Quessoy	455 100,00		0,00				455 100,00	0,00
Quintenic	26 810,00		0,00				26 810,00	0,00
Rouillac	27 502,00	31 651,00	0,00	66,00	-108,00		27 394,00	31 717,00
Saint Glen	16 076,00		0,00				16 076,00	0,00
Saint-Alban	72 337,83		0,00				72 337,83	0,00
Saint-Denoual	85 835,88	22 371,00	0,00			337,10	83 350,58	22 371,00
Saint-Rieul	60 444,00		0,00				60 444,00	0,00
Saint-Trimoël	21 551,00		0,00				21 551,00	0,00
Sévignac	140 441,00	79 348,00	0,00	226,00	-374,00		140 067,00	79 574,00
Tramain	18 428,60		0,00				18 428,60	0,00
Trébry	43 256,00		1610,00				44 866,00	0,00
Trédaniel	21 673,00		0,00				21 673,00	0,00
Trédias	38 630,00	20 897,00	0,00	79,00	-133,00		38 497,00	20 976,00
Trémeur	181 329,00	29 159,00	0,00	180,00	-299,00		181 030,00	29 339,00
TOTAL	3 044 297,90	373 460,00	2 138,00	826,00	-1 373,00	287 914,89	3 311 685,79	374 286,00

Attribution de compensation pour 2019

Communes	AC 2018		Ajustements des AC en 2019										AC 2019 définitive		
	Fonctionnement	Investissement	SDIS contingent 2018	SDIS val volontariat 2017	Subventions aux associations	Animat* sportives	Cap Amor Moncontour	ALSH	ENP Erquy	Révision voirie		Taxe séjour	AC9 : fiscalité éolienne	Fonctionnement	Investissement
										F	I				
Andel	94 408,00	0,00			1 724,00									96 132,00	0,00
Bouillie (La)	16 390,84	0,00	-15 083,00				-12 866,00							-11 558,16	0,00
Bréhand	257 956,00	0,00												257 956,00	0,00
Coetmieux	169 556,00	0,00			2 062,00									171 618,00	0,00
Eréac	54 505,00	41 701,00	-14 195,00							-194,00	119,00			40 116,00	41 820,00
Erquy	413 445,78	0,00	-126 998,00	30 956,00										213 586,78	0,00
Hénanbihen	245 309,17	93 553,00	-28 011,00	3 800,00										226 666,97	93 553,00
Hénansal	193 329,00	0,00											1 934,00	195 263,00	0,00
Hénon	74 377,00	0,00	-33 461,00	5 633,00	2 000,00	3 648,00								52 197,00	0,00
Jugon-les-lacs-CN	220 624,90	0,00	-40 432,00		32 363,00									212 555,90	0,00
La Mailhoure	11 864,00	0,00												11 864,00	0,00
Lamballe Armor	-949 426,00	0,00	-37 010,00		21 790,00		-22 905,00						-118,00	-882 348,07	0,00
Landéhen	34 762,00	0,00												34 762,00	0,00
Lanrelas	103 257,00	55 055,00	-20 533,00							-275,00	168,00			82 449,00	55 223,00
Moncontour	78 932,00	0,00	-16 604,00		2 500,00	4 514,00	10 100,00							79 442,00	0,00
Noyal	108 841,00	0,00												108 841,00	0,00
Penguily	14 820,00	0,00												14 820,00	0,00
Plédéliac	23 276,76	0,00	-27 630,00		6 162,00									1 808,76	0,00
Plémy	21 118,00	0,00	-29 151,00		3 800,00	3 840,00								-393,00	0,00
Plénée Jugon	153 728,48	0,00	-49 177,00	11 987,00	3 576,00									120 114,48	0,00
Pléneuf-Val-André	242 553,01	0,00	-128 139,00	24 294,00			-45 035,00							93 673,01	0,00
Pléstan	110 615,34	0,00	-36 249,00											74 366,34	0,00
Plurien	54 529,57	0,00	-33 081,00				-22 884,00							-1 435,43	0,00
Pommeret	249 973,00	0,00												249 973,00	0,00
Quessoy	455 100,00	0,00	-80 103,00		2 500,00	7 902,00								385 399,00	0,00
Quintenic	26 810,00	0,00								-112,00	68,00			26 810,00	0,00
Rouillac	27 394,00	31 717,00	-8 238,00											19 044,00	31 785,00
Saint Glen	16 076,00	0,00												16 076,00	0,00
Saint-Alban	72 337,83	0,00	-36 756,00				-30 608,00							4 973,83	0,00
Saint-Denoual	83 350,58	22 371,00	-7 985,00								1 411,20			76 776,78	22 371,00
Saint-Rieul	60 444,00	0,00												60 444,00	0,00
Saint-Trimoël	21 551,00	0,00												21 551,00	0,00
Sévignac	140 067,00	79 574,00	-24 462,00							-382,00	233,00			115 223,00	79 807,00
Tramain	18 428,60	0,00	-11 407,00											7 021,60	0,00
Trebray	44 866,00	0,00												43 126,00	0,00
Trédaniel	21 673,00	0,00	-18 682,00		500,00	2 288,00							-1 740,00	5 829,00	0,00
Trédias	38 497,00	20 976,00	-9 126,00											29 236,00	21 059,00
Trémeur	181 030,00	29 339,00	-15 336,00											165 388,00	29 526,00
TOTAL	3 311 685,79	374 286,00	-847 799,00	76 670,00	78 977,00	22 192,00	10 100,00	-212 235,00	-25 880,00	-1 404,00	858,00	6 986,00	76,00	2 419 368,79	375 144,00

Attribution de compensation pour 2020

Communes	AC 2019 définitive		AC 2020					ajustements AC 2020					AC 2020 définitive			TOTAL AC 2020 définitive
	Fonctionnement	Investissement	fonds économique local		Révision voirie		SDIS (1)			AC20 : fiscalité éolienne	Fonctionnement	Investissement	TOTAL			
			Population totale	participation/ habitant	ajustement fonds éco	F	I	Volontariat 2019	Val volont 2020					écart 2019/2020		
															0,00	
Andel	96 132,00	0,00	1 159,00	6,00	-6 954,00						89 178,00	0,00	89 178,00			
Bouillie (La)	-11 558,16	0,00	878,00	6,00	-5 268,00						-16 826,16	0,00	-16 826,16			
Bréhand	257 956,00	0,00	1 684,00	6,00	-10 104,00						247 852,00	0,00	247 852,00			
Coetmieux	171 618,00	0,00	1 821,00	6,00	-10 926,00						160 692,00	0,00	160 692,00			
Eréac	40 116,00	41 820,00	690,00	6,00	-4 140,00	-200,00	-993,00	0,00			35 776,00	40 827,00	76 603,00			
Erquy	213 586,78	0,00	4 004,00	6,00	-24 024,00						188 476,78	0,00	188 476,78			
Hénanbithen	226 666,97	93 553,00	1 350,00	6,00	-8 100,00					1 934,00	217 171,97	93 553,00	310 724,97			
Hénansal	195 263,00	0,00	1 188,00	6,00	-7 128,00						190 069,00	0,00	190 069,00			
Hénon	52 197,00	0,00	2 287,00	6,00	-13 722,00						37 732,00	0,00	37 732,00			
Jugon-les-lacs-CN	212 555,90	0,00	2 544,00	6,00	-15 264,00						200 981,90	0,00	200 981,90			
La Malhoure	11 864,00	0,00	609,00	6,00	-3 654,00						8 210,00	0,00	8 210,00			
Lamballe Armor	-882 348,07	0,00	17 037,00	6,00	-102 222,00					-118,00	-984 688,07	0,00	-984 688,07			
Landéhen	34 762,00	0,00	1 451,00	6,00	-8 706,00						26 056,00	0,00	26 056,00			
Lanrelas	82 449,00	55 223,00	853,00	6,00	-5 118,00	-282,00	-1 401,00				77 049,00	53 822,00	130 871,00			
Moncontour	79 442,00	0,00	876,00	6,00	0,00						79 442,00	0,00	79 442,00			
Noyal	108 841,00	0,00	925,00	6,00	-5 550,00						103 291,00	0,00	103 291,00			
Penguily	14 820,00	0,00	623,00	6,00	-3 738,00						11 082,00	0,00	11 082,00			
Plédéliac	1 808,76	0,00	1 457,00	6,00	-8 742,00						-6 933,24	0,00	-6 933,24			
Plénée	-393,00	0,00	1 611,00	6,00	-9 666,00						-10 059,00	0,00	-10 059,00			
Plénée Jugon	120 114,48	0,00	2 487,00	6,00	-14 922,00						105 791,48	0,00	105 791,48			
Pléneuf-Val-André	93 673,01	0,00	4 202,00	6,00	-25 212,00						66 222,01	0,00	66 222,01			
Pléstan	74 366,34	0,00	1 624,00	6,00	-9 744,00						64 622,34	0,00	64 622,34			
Plurien	-1 435,43	0,00	1 541,00	6,00	-9 246,00						-10 681,43	0,00	-10 681,43			
Pommeret	249 973,00	0,00	2 109,00	6,00	-12 654,00						237 319,00	0,00	237 319,00			
Quessoy	385 399,00	0,00	4 019,00	6,00	-24 114,00						361 285,00	0,00	361 285,00			
Quintenic	26 810,00	0,00	379,00	6,00	-2 274,00						24 536,00	0,00	24 536,00			
Rouillac	19 044,00	31 785,00	397,00	6,00	-2 382,00	-114,00	-568,00				16 548,00	31 217,00	47 765,00			
Saint Glen	16 076,00	0,00	632,00	6,00	0,00						16 076,00	0,00	16 076,00			
Saint-Alban	4 973,83	0,00	2 185,00	6,00	-13 110,00						-8 136,17	0,00	-8 136,17			
Saint-Denoual	76 776,78	22 371,00	478,00	6,00	-2 868,00						73 908,78	22 371,00	96 279,78			
Saint-Rieul	60 444,00	0,00	555,00	6,00	-3 330,00						57 114,00	0,00	57 114,00			
Saint-Trimoël	21 551,00	0,00	550,00	6,00	-3 300,00						18 251,00	0,00	18 251,00			
Savignac	115 223,00	79 807,00	1 117,00	6,00	-6 702,00	-393,00	-1 951,00				108 128,00	77 856,00	185 984,00			
Tramaïn	7 021,60	0,00	704,00	6,00	-4 224,00						2 797,60	0,00	2 797,60			
Trébray	43 126,00	0,00	817,00	6,00	-4 902,00					-1 740,00	36 484,00	0,00	36 484,00			
Trédaniel	5 829,00	0,00	955,00	6,00	-5 730,00						99,00	0,00	99,00			
Trédias	29 236,00	21 059,00	495,00	0,00	0,00	-139,00	-691,00				29 097,00	20 368,00	49 465,00			
Trémeur	165 388,00	29 526,00	783,00	6,00	-4 698,00	-314,00	-1 561,00				160 376,00	27 965,00	188 341,00			
TOTAL	2 419 368,79	375 144,00	2 419 368,79	6,00	-402 438,00	-1 442,00	-7 165,00	76 670,00	75 496,00	76,00	2 014 390,79	367 979,00	2 382 369,79			

Attribution de compensation pour 2021

Communes	AC 2020 définitive		ajustements AC 2021					transferts 2021							AC 2021 définitive	
	Fonctionnement	Investissement	Révision voirie		SDIS : valorisation du volontariat		subventions aux unions commerciales	Activités nautiques scolaires (voile)	désherbage thermique 2020-2021	contrôle des buts de sport	entretien des terrains foot	navettes estivales 2020-2021	Retrait fiscalité éolienne	Fonctionnement	Investissement	
			F	I	volontariat 2019	Val volont 2020										écart 2019/2020
Andel	89 178,00	0,00	6 954						8 564	76	646		105 418,00	0,00		
Bouillie (La)	-16 826,16	0,00	5 268						15 676				4 117,84	0,00		
Bréhand	247 852,00	0,00	10 104						2 424	100			260 480,00	0,00		
Coetmieux	160 692,00	0,00	10 926						13 170	76	430		185 294,00	0,00		
Eréac	35 776,00	40 827,00	4 140	-133	-1 587				18 180				39 783,00	39 240,00		
Erquy	188 476,78	0,00	24 024			29 870	28 240	-1 630					229 050,78	0,00		
Hénanbihen	217 171,97	93 553,00	8 100			2 405	3 080	675					229 819,97	93 553,00		
Hénansal	190 069,00	0,00	7 128			4 890	4 250	-640					192 867,00	0,00		
Hénon	37 732,00	0,00	13 722			3 690	6 655	2 965					50 814,00	0,00		
Jugon-les-lacs-CN	200 981,90	0,00	15 264										219 210,90	0,00		
La Mailhoure	8 210,00	0,00	3 654						3 394				15 258,00	0,00		
Lamballe Armor	-984 688,07	0,00	102 222						49 612	873	646		-849 300,07	0,00		
Landéhen	26 056,00	0,00	8 706						12 766	134	646		48 308,00	0,00		
Lanrelas	77 049,00	53 822,00	5 118	-188	-2 239								81 979,00	51 583,00		
Moncontour	79 442,00	0,00	0										79 442,00	0,00		
Noyal	103 291,00	0,00	5 550						6 140	57	646		115 038,00	0,00		
Penguilly	11 082,00	0,00	3 738							57			15 523,00	0,00		
Plédéliac	-9 933,24	0,00	8 742										1 808,76	0,00		
Plémy	-10 059,00	0,00	9 666										-393,00	0,00		
Plénée Jugon	105 791,48	0,00	14 922			12 586	10 660	-1 926					118 939,48	0,00		
Pléneuf-Val-André	66 222,01	0,00	25 212			22 055	19 270	-2 785			-83 612		5 037,01	0,00		
Pléstan	64 622,34	0,00	9 744										74 407,34	0,00		
Plurien	-10 681,43	0,00	9 246						18 584				17 148,57	0,00		
Pommeret	237 319,00	0,00	12 654						13 332	296	646		264 247,00	0,00		
Quessoy	361 285,00	0,00	24 114						3 716	38			385 399,00	0,00		
Quintenic	24 536,00	0,00	2 274										30 564,00	0,00		
Rouillac	16 548,00	31 217,00	2 382	-76	-907				2 424	57	646		18 854,00	30 310,00		
Saint Glen	16 076,00	0,00	0						15 272				19 203,00	0,00		
Saint-Alban	-8 136,17	0,00	13 110										20 245,83	0,00		
Saint-Denoual	73 908,78	22 371,00	2 868										76 776,78	22 371,00		
Saint-Rieul	57 114,00	0,00	3 330						5 656	86			66 186,00	0,00		
Saint-Trimoël	18 251,00	0,00	3 300						2 424				23 975,00	0,00		
Sévignac	108 128,00	77 856,00	6 702	-261	-3 118								114 569,00	74 738,00		
Tramain	2 797,60	0,00	4 224										7 021,60	0,00		
Trébray	36 484,00	0,00	4 902						1 132	57			16 847,00	0,00		
Trédaniel	99,00	0,00	5 730										5 829,00	0,00		
Trédias	29 097,00	20 368,00	0	-93	-1 106								29 004,00	19 262,00		
Trémeur	160 376,00	27 965,00	4 698	-209	-2 494								164 865,00	25 471,00		
TOTAL	2 014 390,79	367 979,00	402 438	-960	-11 451		-3 341		199 254	2 021	4 521	-83 612	2 483 637,79	356 528,00		

Synthèse selon le sens des compétences transférées

année	dossiers	sens du transfert	AC fctnt	AC invt	TOTAL
Attributions de compensation début 2017 :					
			2 882 479	0	2 882 479
2017	TH : transfert de la part départ	Transfert à la Communauté	395 020		395 020
2017	Tourisme (promotion, OT)	Transfert à la Communauté	-341 170		-341 170
2018	taxe de séjour	Transfert à la Communauté	287 915		287 915
2019	contingent incendie	Transfert à la Communauté	-771 129		-771 129
2019	accueil de loisirs sans hébergement	Transfert à la Communauté	-212 235		-212 235
2019	espace numérique Erquy	Transfert à la Communauté	-25 880		-25 880
2021	navette estivale	Transfert à la Communauté	-83 612		-83 612
sous total compétences transférées à la communauté sur les AC :			-751 091,11	0,00	-751 091,11
solde intermédiaires après transferts de compétences à la communauté			2 131 387,89	0,00	2 131 387,89
2017	PLUI	Retour aux communes	3 348		3 348
2017	voirie communale	Retour aux communes	104 621	373 460	478 081
2019	subv versées aux associations	Retour aux communes	78 977		78 977
2019	animations sportives scolaires	Retour aux communes	22 192		22 192
2019	cap armor	Retour aux communes	10 100		10 100
2021	activités nautiques scolaires	Retour aux communes	4 066		4 066
2021	subvention aux unions commerciales	Retour aux communes	7 760		7 760
2021	contrôle des buts de sport	Retour aux communes	2 021		2 021
2021	entretien des terrains foot	Retour aux communes	4 521		4 521
2021	désherbage thermique	Retour aux communes	199 254		199 254
sous total compétences transférées aux communes sur les AC :			436 860	373 460	810 320
solde intermédiaires après transferts de compétences aux communes :			2 568 247,89	373 460,00	2 941 707,89
2020	fonds de soutien local	modification sans transfert	-402 438		-402 438
2021	restitution fonds soutien local	restitution sans transfert	402 438		402 438
			0,00	0,00	0,00
2018	ajustements	ajustement AC	-20 527	826	-19 701
2019	ajustements	ajustement AC	5 658	858	6 516
2020	ajustements	ajustements AC	-2 540	-7 165	-9 705
2021	ajustements	ajustements AC	-67 201	-11 451	-78 652
sous total ajustements des AC :			-84 610	-16 932	-101 542
solde intermédiaire des AC suite à ajustement :			2 483 637,89	356 528,00	2 840 165,89
évolution des AC par rapport à début 2017 :			-398 841,11	356 528,00	-42 313,11